



SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

DEPARTEMENT L'An Deux Mille Vingt-deux, le 26 du mois de septembre 2022, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

Mesdames, Valérie CASTAING-TONNEAU, Isabelle ETCHEVERRY, Marie-Astrid ALLAIRE, Juliane VILLACAMPA, Brigitte GLIZE, Martine BACON-CABY, Carine QUINOT, Maud RIBERA, Bernadette MAYLIE, Sylvie CAILLAUX.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Jérémie ELAN, Lionel CAMBLANNE, Franck LAMBERT, Rémy MULLER, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Présents : 23

Absents : 4

Procurations : 4

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Votants : 27

Absent : Ø

Date d'affichage :

Pouvoirs :

20 septembre 2022

Madame Léa GRANGER a donné procuration à Monsieur Rémy MULLER

Madame Quitterie HILDEBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Coline COUREAU a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Secrétaire de séance : Franck LAMBERT

Objet : Demande de subvention pour la création de 3 places de dépôt de bois

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que dans le cadre du Plan de Développement Rural Aquitain (PDRA), il est possible de solliciter l'octroi, d'une subvention pour permettre d'assurer la création de places de dépôt de bois visant à améliorer la desserte interne du massif forestier en vue de la mobilisation des bois.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de solliciter, une subvention au meilleur taux possible pour le projet suivant :



COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération 24 - CM du 26

Objet : Création de trois places de dépôt de bois – Samatet – Bergeron - Laubian

Montant subventionnable : 38 341,30 €. H.T (Trente-huit mille trois cent quarante et un euros et trente centimes) dont maîtrise d'œuvre ONF

Lieu des opérations : territoire de la Commune de SEIGNOSSE (LANDES)

Lieu-dit Samatet : Section A n°105

Lieu-dit Bergeron : Section H n°298

Lieu-dit Laubian : Section AC n°381

Le plan de financement prévisionnel sera le suivant:

- subvention publique : 80% soit 30 673,04 €
- autofinancement Commune : 20% soit 7 668,26 €

Calendrier de l'opération : l'opération sera réalisée en 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Article 1 : SOLLICITE dans le cadre du P.D.R.A. 2014-2020 – Dispositif 4.3.2 – Appel à projet - Programme 2022, une subvention pour le financement du projet défini ci-dessus,

Article 2 : S'ENGAGE, au cas où la subvention lui serait accordée:

- à réserver les crédits nécessaires à la réalisation de l'ouvrage ;
- à inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires à l'entretien des ouvrages construits.

Article 3 : DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire et pour confier la maîtrise d'œuvre de l'opération à l'Office national des forêts et de signer la convention afférente.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents**

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

**Pour extrait conforme
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**